

RENDEMENT DE LA PROTECTION CATHODIQUE

À quelques exceptions près, tous les réservoirs d'acier souterrains sont munis de systèmes de protections cathodiques. Nous retrouvons deux types de protection, soit le type avec anodes sacrificielles et le type à courant imposé.

Le rendement des deux types de protection doit être vérifié tous les deux ans selon l'article 139 du Code de Sécurité. Un réservoir présentant un rendement insuffisant devra alors être réparé (ajout d'anodes) ou retiré du sol.

Texte intégral de l'article

139. Le propriétaire d'un équipement pétrolier souterrain doit, à tous les 2 ans :

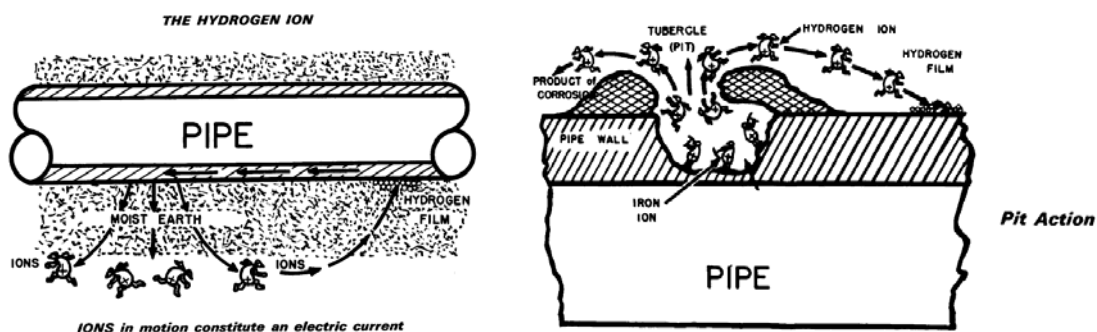
1° vérifier le rendement de la protection cathodique :

a) s'il s'agit d'un système à anodes sacrificielles, conformément à la norme CAN/ULC-S603.1-2003, « Systèmes de protection contre la corrosion extérieure des réservoirs enterrés en acier pour liquides combustibles et inflammables », publiée par les Laboratoires des assureurs du Canada ;

b) s'il s'agit d'un système de protection cathodique à courant imposé et s'il constitue un ajout à l'installation d'équipement pétrolier souterrain, conformément à l'une des normes suivantes : RP0-169-2002, « Control of External Corrosion on Underground or Submerged Metallic Piping Systems » ou RP0-285-2002, « Corrosion Control of Underground Storage Tank System by Cathodic Protection », publiées par NACE International ;

Il est important de mentionner que l'espérance de vie d'un réservoir protégé efficacement est présentement très longue et qu'aucun article des Codes de Sécurité et de Construction ne fait mention d'échéance quant à l'utilisation de tel réservoir. Cependant, vous devrez être très prudent et vous informer auprès de votre assureur pour les risques environnementaux à propos des restrictions qu'il pourrait vous imposer lorsque vos réservoirs atteindront un certain âge.

Le phénomène de la corrosion est lié à la circulation de courant électrique entre différents métaux dans le sol. Les deux schémas suivants tirés du document accessible à l'adresse suivante <http://www.westcoastcorrosion.com/Papers/Why%20Metals%20Corrode.pdf> vulgarise bien le principe.



Vous constaterez donc que le technicien mandaté pour vérifier le rendement de vos protections cathodiques prendra des lectures à différents endroits près de vos réservoirs ou travaillera sur une console généralement installée à l'intérieur du bâtiment dans le cas de système à courant imposé.

Le rendement de la protection cathodique peut difficilement être vérifié pendant l'hiver. En effet, le sol gelé fausse les résultats et la plupart des Entrepreneurs refusent d'effectuer de telle vérification.

Nous tenons à porter à votre attention qu'il est important de s'assurer que l'Entrepreneur retenu soit **reconnu** afin d'effectuer ces travaux selon les normes

